

... ou peut-être ne savez-vous pas que la Grande-Bretagne, forte de sa tradition impériale et coloniale, vient de rendre un fier service à l'actuel régime chinois ? Comme entre larrons en foire... A en croire *The Telegraph*, sous la plume de Richard Spencer de Pékin, le secrétaire aux affaires étrangères David Miliband vient tout bonnement de reconnaître en douce la « souveraineté » chinoise sur le Tibet – pas exactement en ces termes, mais en rappelant que le Tibet « fait partie de la République populaire de Chine ». Pour le journaliste, il s'agit là d'un « changement historique de position ».

Pour donner plus de poids (?) à une déclaration de soutien aux dernières discussions (sans lendemain) début novembre entre les émissaires du Dalaï-lama et des responsables chinois à Pékin, le chef de la diplomatie britannique s'est aussi référé à l'accord de 1913 de Simla, par lequel la Couronne britannique reconnaissait la « suzeraineté » et non la « souveraineté » chinoise sur la région, le qualifiant « d'anachronisme ». Des mots sans doute, mais en droit international, les mots ont leur importance, et cela fait toute la différence : déclarer ces notions « dépassées » revient à donner un coup de poignard dans le dos aux Tibétains qui tentent par le dialogue (de sourds ?) de sauver ce qui peut encore l'être de la civilisation tibétaine menacée de disparaître par sinisation accélérée. Historiens, chercheurs, juristes et autres spécialistes s'inscrivent d'ailleurs en faux contre l'interprétation chinoise arguant que « le Tibet appartient à la Chine depuis le XIIe s. » Dans le contexte actuel, cette reconnaissance intempestive soulève aussitôt la question de savoir ce que Londres a gagné ou obtenu en échange...

Mais au fait, si l'accord de 1913 fixant la frontière entre le Tibet et l'Empire des Indes est dépassé, la revendication chinoise sur le territoire du toit du monde alors indépendant de facto ne serait-elle pas, elle aussi, largement dépassée ? Et au regard du Foreign Office britannique, qu'en est-il du droit à l'autodétermination des peuples selon la Charte des Nations unies ?

c.b.l.